

CIRCONSCRIPTION DE MAURIENNE

Rentrée 2019

Réunion

Directrices et Directeurs

ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION



Conseillers pédagogiques

Lorédane Ronquette

(spécialisé EPS)



ERUN

Sylvain DEGRAND
jeudi/vendredi



I.E.N.

Olivier

THENAIL

Secrétaire

Fabienne MANGANO



**Conseillère
Pédagogique
Arts et Culture
(1/3temps)**

Isabelle PAQUIER



**Enseignante
Référente pour la
scolarisation des
élèves en situation de
handicap**

Karine GOUPILLE



**Chargée de mission
Langues vivantes
(1/4 temps - vendredi)**

Valérie BERNARD

**Une PEMF externalisée
Anne BRUN**



R.A.S.E.D.



3 Psychologues, 5 Maîtresses E, 1 Maîtresse G

LES ÉCOLES

Changements de direction

St Avre	Mme Charpin	Le Châtel	Mme Polaud
Ste Marie de Cuines	Mme Daminato	A. Briand élém.	Mme Picaud
St Colomban des Villards	Mme Mermoz	Clapeys élém.	Mme Bellavia
Pontamafrey	Mme Dickerscheit	St Martin d'Arc	Mme Berdoulat
		Bramans	Mme Pernet-Mugnier

LA RENTRÉE EN MAURIENNE

➤ Implantations :

- ❖ A. Briand élém. (*Poste EMILE*)
- ❖ A. Briand maternelle
- ❖ La Toussuire (classe nature)
- ❖ Valloire (classe nature)

❖ Epienne

➤ Retraits :

- ❖ Poste fléché A. Briand élémentaire
- ❖ A. Briand maternelle
- ❖ La Chambre
- ❖ Argentine
- ❖ St Rémy
- ❖ Les Clapeys élémentaire
- ❖ St Michel élémentaire

❖ Fermeture de l'école de St Pierre de Belleville

Les outils numériques indispensables

- PIA (Portail Interactif Agent)
- Application de gestion des intervenants extérieurs bénévoles en EPS

✓ Tutoriel envoyé dans les écoles



- Application de gestion des projets en arts et culture :

Site pédagogique de la DSDEN : <http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/applis/arts/>

- Application de gestion des intervenants extérieurs rémunérés

<https://bv.ac-grenoble.fr/centre-interv-ext/intervenant/intervenants.php>

- Un nouveau site de circonscription en préparation...

- Quelques petites évolutions de Sortiesco...

✓ **Obligation d'y rentrer les sorties autres qu'avec nuitée(s)**

LE CONTEXTE pour le 1^{er} degré

Les circulaires de rentrée – BOEN n°22 du 29 mai 2019

Réaffirmation de la priorité de l'école primaire pour le MEN.

1. Les priorités pour l'école primaire :

- Maternelle : école de l'épanouissement et du langage
- Élémentaire : acquisition des savoirs fondamentaux
- Formation : pilotage et soutien des PE et des équipes
- Valeurs : cultiver le plaisir d'être ensemble

2. Pour une école inclusive

- Création d'un service école inclusive dans chaque DSDEN
- Création des PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) dans chaque circonscription : coordonner les moyens humains d'accompagnement (Albertville et Combe de Savoie en 2019-2020)

Des recommandations pédagogiques – BOEN n° 22 du 29 mai 2019

- L'école maternelle, école du langage (oral et écrit)
- Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations
- Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle.

LE CONTEXTE (suite)

Loi pour l'école de la confiance – 28 juillet 2019 – article 2

- Abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans
- Aménagement de l'obligation d'assiduité en PS

Guide « Pour l'enseignement des langues vivantes » (Eduscol)

Guide « Les mots de la maternelle » (Eduscol)

Cap école inclusive : plateforme d'accompagnement et de ressources pédagogiques (Eduscol-Canopé)

Plan de lutte contre les violences scolaires (Circulaire n° 2019-122 du 3-9-2019)

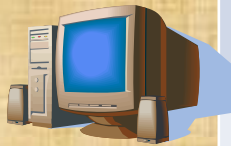
Présentation des outils de « La mallette des parents » aux parents d'élèves dans une réunion dédiée avant la fin du 1^{er} trimestre.

Déménagement de l'inspection aux vacances d'automne au 151 av. Samuel Pasquier à St Jean de Mne, au dessus du rond point de l'Opinel.

LE CONTEXTE (Suite)

La situation des directeurs

- ✓ Poursuite du protocole de décharge des directeurs,



1 classe	4 journées fractionnables
2 et 3 classes	10 journées fractionnables (une par mois)
4 à 7 classes	¼ de décharge
8 et 9 classes élém. ou prim.	1/3 de décharge
9 à 12 classes mat. 10 à 13 classes élém.	½ décharge

Formation initiale

- ✓ Professeurs des Écoles Stagiaire (PES) :
 - 1 affecté sur l'école de St Avre
- ✓ T1 : Première année d'enseignement,
- ✓ T2 : Deuxième année d'enseignement
- ✓ T3 : Troisième année d'enseignement [Liste par école](#)

VOLET PÉDAGOGIQUE

Évaluations nationales CP - CE1

- passation du **16 au 27 septembre**
- saisie des réponses entre le **16 septembre et le 18 octobre**
- résultats individuels et par classe disponibles à compter **du 28 octobre**.
- exploitation des résultats au niveau national, départemental, de la circonscription et des écoles dans des buts didactique et pédagogique.
- visite (IEN, CPC, éventuellement PEMF, référent mathématique) auprès des classes de CP et CE1 (en période 1 et 2) [Grille d'analyse](#)

APC

- 36 heures annuelles, elles constituent une obligation de service y compris pour les TRB et titulaires d'un poste fractionné.
- Directeurs 1/2 classes: -6h, 3/4 classes: -18h, >4 classes: -36h. -5h pour la saisie des résultats enseignants de CP et CE1.
- Pas moins de 30 minutes, pas plus de 45 minutes.

RASED

- Priorité centrée sur les élèves de GS, CP, CE1 et CE2,
- Les psychologues scolaires peuvent se déplacer dans toutes les écoles,
- Les demandes d'aide doivent être rédigées avec précision sur les imprimés types,
- Les membres du RASED doivent être invités aux conseils d'école et aux réunions (équipes éducatives, conseil de cycle...) qui concernent les élèves qu'ils prennent en charge,

VOLET PÉDAGOGIQUE (suite)

- Les membres du RASED communiquent aux enseignants concernés une synthèse écrite des progrès des élèves pris en charge.

Orientation

- ✓ Le maintien doit rester une procédure exceptionnelle avec avis de l'IEN,
- ✓ En cas de suspicion de nécessité d'orientation (ULIS, SEGPA...), le psychologue scolaire doit être alerté dès le début de l'année,
- ✓ Être vigilant aux délais de dépôt des dossiers,
- ✓ L'affectation en ULIS-école est du ressort du DASEN après notification de l'orientation par la MDPH.

Relations aux familles

- ✓ Élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole: vendredi 11 octobre (ou le samedi 12 octobre) BO N° 28 du 11 juillet 2019 (modalités, outils d'accompagnement et calendrier). Arrêté du 19 août 2019: « **Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.** »
- ✓ Deux rencontres annuelles doivent être organisées
- ✓ Le LSUN continue d'être le support d'échange (minimum 2/an),

Son renseignement ne nécessite pas forcément d'évaluation sommative et doit pouvoir s'appuyer sur le contrôle quotidien des connaissances sous réserves de l'élaboration de document de synthèse par l'enseignant,

VOLET FORMATION

Obligation réglementaire de service des PE

- animations pédagogiques 18 heures
- journée de solidarité 6 heures
- journée de pré-rentrée 6 heures

30 heures déclinées comme suit :

animations pédagogiques obligatoires	18 heures
animations pédagogiques fléchées ou au choix	<u>3 heures</u>
	21
analyse évaluations CP CE1	3 heures
mise en œuvre du projet d'école	3 heures
travaux d'équipe	3 heures

VOLET ADMINISTRATIF

Évaluation des enseignants et parcours professionnel



CETTE MISSION NE SERA PAS EFFECTUEE PAR MES SOINS MAIS SERA REPARTIE ENTRE LES IEN DU DEPARTEMENT

- ✓ Le protocole **Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR)**:
 - Entretien d'évaluation de l'IEN avec tous les PE qui sont aux 6^{ème} et 8^{ème} échelon ainsi que ceux qui sont promouvables à la Hors Classe,
 - D'octobre à mai inclus,
 - Cinq étapes :
 1. Phase de préparation (avertissement – réception des documents préparatoires),
 2. Une visite en classe,
 3. Un entretien,
 4. Un compte rendu d'évaluation sur un modèle national (rédigé par l'IEN et communiqué à l'enseignant),
 5. Une appréciation finale et des voies de recours (DASEN – Communiqué).
- ✓ 30 % des PE des échelons concernés bénéficieront d'une accélération de carrière alors que pour les autres échelons, les progressions seront identiques,
- ✓ Pas de planification de nouvelles évaluations d'école pour le moment mais possibilité de mise en place de protocoles d'accompagnement d'enseignant ou d'équipes à leur demande ou sur décision de l'IEN.

VOLET ADMINISTRATIF (suite)

Conseils d'école

- ✓ Envoyer systématiquement une invitation avec l'ordre du jour à l'IEN au moins dix jours avant (**décal réglementaire** pour l'envoi des invitations aux membres du CE),
- ✓ Le premier doit être organisé dans la quinzaine qui suit les élections. Y faire approuver le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire (Horaires, positionnement des APC),
- ✓ Lorsqu'il est établi, faire parvenir le Procès Verbal,
- ✓ Le Procès Verbal est rédigé par le directeur qui porte la responsabilité de ce qui y est inscrit. Il n'a pas à être validé par le Maire.

Absentéisme d'élève

- ✓ Obligation pour la famille de donner (oralement ou par écrit) les raisons d'une absence. Celles-ci doivent être indiquées dans le registre d'appel,
- ✓ Certificat médical exigible uniquement dans le cas de maladies contagieuses,
- ✓ Priorité au dialogue avec la famille mais signaler à l'IEN, pour transfert au DASEN, toute absence mensuelle non justifiée supérieure à 4 demi-journées (imprimé téléchargeable sur le site de circonscription),
- ✓ Aménagement de l'assiduité en PS.

Courrier électronique

- ✓ Utiliser l'adresse de type « Ce.073.....@ac-grenoble.fr » ou « Prénom.Nom@ac-grenoble.fr » pour tout ce qui relève du professionnel.
- ✓ **Ne pas doubler les courriels au secrétariat ET à l'IEN, privilégier le premier...**

VOLET SECURITE

Sécurité (*Instruction interministérielle du 12 avril 2017*)

- ✓ Nécessité de mettre à jour les PPMS Risques majeurs et Attentat – Intrusion DUER et RSST

et les applications correspondantes...

ATTENTION! Depuis le 1^{er} janvier 2018, surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles maternelle et élémentaire.

- ✓ Les mesures « Vigipirate » restent en vigueur (accueil par un adulte, contrôle de l'identité des personnes étrangères à l'école, absence d'attroupements à la porte de l'école...),
- ✓ Organiser en cours d'année **3 exercices incendie dont 1 dans le mois qui suit la rentrée et 2 exercices PPMS dont le premier, attentat-intrusion, avant les vacances d'automne**,
 - Il n'est pas nécessaire d'aviser au préalable l'IEN des dates choisies. Par contre, il est indispensable d'envoyer rapidement le compte rendu,
 - En cas de dysfonctionnement, envoyer un courrier au Maire de la commune avec copie à l'IEN.

Sécurité des élèves - La préservation de la sécurité des élèves est notre 1^{ère} obligation.

- ✓ Surveillance active de la cour, attention au positionnement .
- ✓ Registre de soins.
- ✓ Déclaration d'accident en 2 exemplaires + certificat initial.
- ✓ Si un élève est absent en début de demi-journée de classe sans que l'école en ait été avisée par la famille, le directeur doit immédiatement tenter d'entrer en contact avec cette dernière.

RELATIONS AVEC L' IEN

- Entretien téléphonique
- Rendez-vous physique
- Confiance réciproque

LA PAROLE AUX COLLABORATEURS

Fabienne Mangano
Lorédane Ronquette
Sylvain Degrand
Isabelle Paquier
Valérie Bernard
Anne Brun

DOCUMENTS A EMPORTER

- Défis techno
 - USEP
 - CASDEN

A scenic landscape featuring a range of jagged, snow-capped mountains under a clear blue sky. The mountains are reflected in a calm lake in the foreground. The foreground shows green grassy slopes and a small island in the water. The text "BONNE RENTREE !" is overlaid in a bold, yellow, 3D-style font with a blue outline, slanted across the middle of the image.

**BONNE
RENTREE !**